Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260402-270326_10-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Commune de LA CHAPELLE NEUVE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présent	Part au vote
15	14	15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt-sept mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire et sous la présidence de Mme Hélène LE GARS, Maire. La séance a été publique.

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : M. ASMAKER Laurent, Mme DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia, M. FAUTRAD Benoît, M. GOBE Florent, Mme GOUËDIC Noëlle, M. GUILLEMET David, M. GUILLEMETTE Ludovic, Mme LE CALVE Maryvonne, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEITOUR Hervé, Mme LE PAIR Justine, Mme MATEL Véronique, M. MOËC Charles-Henri et M. RENAULT Marc.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – HURPEAU Stéphane

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :
Mme BELIN Solenn à Mme LE GARS Hélène

Absent(s) Excusé (s) :

Date de la convocation : 23 mars 2026.

Date d'affichage : 23 mars 2026.

****

DELIBERATION N° 270326-10 : ELECTION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Créée en 2001 par le Secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de **correspondant défense** répond à la volonté d'associer l'ensemble des citoyens aux enjeux de défense et de renforcer le lien entre l'armée et la Nation. Cette mission, organisée par la circulaire du 26 octobre 2001, s'inscrit dans une démarche de proximité et de sensibilisation aux valeurs républicaines.

Le **correspondant défense** est un élu municipal désigné par le Conseil municipal. Il agit en tant qu'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région, ainsi que des habitants de la commune. Ses missions s'articulent autour de **trois axes principaux** :

- **La politique de défense** : information sur les dispositifs de volontariat, les réserves militaires et les préparations militaires ;
- **Le parcours citoyen** : coordination avec les établissements scolaires pour le recensement, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et l'enseignement de la défense ;
- **La mémoire et le patrimoine** : promotion du devoir de mémoire, en lien avec les associations patriotiques et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260402-270326_10-DE

La Commune de **La Chapelle Neuve** souhaite poursuivre cette dynamique en désignant un correspondant défense en son sein. Cette nomination permettra de **renforcer le dialogue entre les institutions de défense et les citoyens**, tout en valorisant les actions locales en faveur de l'esprit de défense et de la cohésion nationale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité :

- **DECIDE** de désigner M. ASMAKER Laurent, correspondant défense.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Hélène LE GARS

MAIRIE DE LA CHAPELLE-NEUVE (Morbihan)